

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
#910, 410-22nd Street East
Saskatoon
Sask.
S7K 5T6
Bid Fax: (306) 975-5397

Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes

National Individual Standing Offer (NISO)
Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada/Réception
des soumissions Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
#910, 410 - 22nd Street East
Saskatoon
Sask.
S7K 5T6

Title - Sujet Équipement de Stérilisation Dentaire	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-148701/A	Date 2014-06-12
Client Reference No. - N° de référence du client DND	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$STN-197-4692
File No. - N° de dossier STN-3-36043 (197)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-23	
Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Holt, Judy	Buyer Id - Id de l'acheteur stn197
Telephone No. - N° de téléphone (306)975-4051 ()	FAX No. - N° de FAX (306)975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE National Defence Headquarters Mgen George R. Pearkes Building 101 Colonel By Dr OTTAWA Ontario K1A0K2 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-148701/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DND

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

STN-3-36043

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn197

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le document d'appel d'offres est fixée au format pdf.

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPEMENT DE STÉRILISATION DENTAIRE

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Procédures pour les commandes subséquentes
8. Instrument de commande
9. Limite des commandes subséquentes
10. Ordre de priorité des documents
11. Attestations
12. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Assurances
7. Clauses du *Guide des CCUA*

Liste des annexes :

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-148701/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

STN-3-36043

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn197

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DND

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
- Annexe A - Énoncé des travaux
 - Annexe B - Base de paiement -
 - Annexe C - Rapport d'utilisation de l'offre à commandes

ÉQUIPEMENT DE STÉRILISATION DENTAIRE

Cette OC ne peut pas être utilisée pour se procurer des biens livrés à des endroits visés par la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, le Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones et les ententes sur les revendications territoriales globales

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir et; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent: |
| | 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; |
| | 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

Les services dentaire pour les force canadiennes a un besoin pour acheter des rondelles pour les instruments dentaire, des stérilisateur de style cassette compacte pour la stérilisation rapide, des distillateurs d'eau portable et des pièces de réparation. Les services dentaire pour les forces canadienne vont utiliser ces produits dans les cliniques dentaire partout au Canada. La période de l'offre à commandes est a partir de la date de l'attribution au 01 août 2015 avec quatre année d'option d'un an chacune.

Les offrants doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 et 2007.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

[2006](#) (2014-03-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

M0222T	Évaluation du prix	2013-04-25
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007-05-25

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins de quinze (15) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et

permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (une copies papier)
Section II : offre financière (une copies papier)
Section III: attestations (une copies papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement »). Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**1. Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

2. Méthode de sélection

2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Le prix évalué le plus bas sera calculé de la façon suivante :

pour chaque article (article 1.1 à 1.4 inclusivement); pour chacune des cinq régions (Atlantique, Québec, Ontario, Ouest et Pacifique); la quantité estimative sera multipliée par le coût unitaire fourni à l'annexe C, Base de paiement et les résultats seront additionnés pour la première année, la deuxième année, la troisième année, la quatrième année et la cinquième année.

Le montant total servira à déterminer le prix évalué le plus bas.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrans doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrans remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées [2006](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Cette OC ne peut pas être utilisée pour se procurer des biens livrés à des endroits visés par la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, le Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones et les ententes sur les revendications territoriales globales

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2014-03-01) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe «C». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les *trimestres* au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les cinquante (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'attribution au 31 août 2015.

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour quatre (4) périodes supplémentaires d'un ans, à partir du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 août 2016, du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017, du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018 et du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 août 2019, aux

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8486-148701/A

stn197

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DND

STN-3-36043

mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes quinze (15) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Judy Holt
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
410, 22^e rue Est, bureau 910
Saskatoon, SK S7K 5T6

Téléphone : 306 975 4051
Télécopieur : 306 975 5397
Courriel : judy.holt@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
à déterminer.

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou une autre forme identifié par le ministère client.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000\$ (taxes applicables incluses).

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A » Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé(s) dans l'annexe C, selon un montant total de **à déterminer** \$. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

4.3 Modalités de paiement

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

4.4 Paiement par carte de crédit

À déterminer

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6. Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

7. Clauses du *Guide des CCUA*

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

Annexe « A »**BESOIN****DESCRIPTION D'ACHAT****ARTICLE : ÉQUIPEMENT SERVANT AU PROCESSUS DE STÉRILISATION****CONTEXTE**

Le Service dentaire des Forces canadiennes doit acheter des lave-instruments dentaires, des stérilisateurs à cassette pour effectuer des stérilisations rapidement, des distillateurs d'eau portables ainsi que des pièces de rechange. Le Service dentaire utilise tous ces produits dans toutes les cliniques dentaires au Canada. Les caractéristiques des modèles actuellement utilisés sont intégrées dans les plans d'étage et les tableaux sur l'utilisation de l'espace pour de nombreux travaux de rénovation et de construction de cliniques actuellement en cours. Il est donc important que nous puissions acheter des articles conformes aux dimensions précisées. De plus, le cycle de vie de bon nombre de ces produits s'achève et l'équipement de remplacement devra entrer dans le même espace sans qu'il soit nécessaire d'effectuer des rénovations coûteuses pour recevoir l'équipement ou de modifier l'organisation de la salle de stérilisation centrale.

1.0 DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT ET CARACTÉRISTIQUES**1.1. Lave-instruments**

1.1.1 L'équipement doit être conçu spécialement pour être utilisé à des fins dentaires ou médicales.

1.1.2 L'équipement doit être offert en deux tailles, soit un modèle de plancher et un modèle de comptoir.

1.1.3 Les dimensions extérieures maximales du modèle de plancher sont les suivantes :
600 mm x 850 mm x 600 mm (23,75 po x 33,5 po x 23,75 po).

1.1.4 Les dimensions extérieures maximales du modèle de comptoir sont les suivantes :
598 mm x 520 mm x 526 mm (23,5 po x 20,5 po x 20,7 po).

1.1.5 Les deux modèles doivent être en mesure d'accueillir l'équipement actuel du MDN, soit différents accessoires (paniers et supports), des instruments mobiles et des cassettes IMS Hu-Friedy conformes aux exigences ci-dessous (quantité, type, taille).

Modèle de plancher

L'un ou l'autre des ensembles suivants :

20 cassettes d'examen mesurant par exemple 76,2 mm x 203,2 mm x 31,75 mm
(3 po x 8 po x 1,25 po);

20 cassettes pour pièce à main mesurant 76,2 mm x 203,2 mm x 31,75 mm (3 po x
8 po x 1,25 po);

7 cassettes pour chirurgie buccale mesurant 203,2 mm x 368,3 mm x 31,75 mm (8 po x
14,5 po x 1,25 po);

20 petites cassettes mesurant 139,7 mm x 203,2 mm x 31,75 mm (5,5 po x 8 po x
1,25 po);

10 grandes cassettes mesurant 203,2 mm x 279,4 mm x 31,75 mm (8 po x 11 po x
1,25 po).

Modèle de comptoir

L'un ou l'autre des ensembles suivants :

8 cassettes d'examen mesurant par exemple 76,2 mm x 203,2 mm x 31,75 mm (3 po x 8 po x 1,25 po);

8 cassettes pour pièce à main mesurant 76,2 mm x 203,2 mm x 31,75 mm (3 po x 8 po x 1,25 po);

3 cassettes pour chirurgie buccale mesurant 203,2 mm x 368,3 mm x 31,75 mm (8 po x 14,5 po x 1,25 po);

8 petites cassettes mesurant 139,7 mm x 203,2 mm x 31,75 mm (5,5 po x 8 po x 1,25 po);

4 grandes cassettes mesurant 203,2 mm x 279,4 mm x 31,75 mm (8 po x 11 po x 1,25 po).

- 1.1.6 L'équipement doit avoir une alimentation électrique de 208-240 V et un courant de 15 A.
- 1.1.7 L'équipement doit comporter des connexions pour l'alimentation en eau chaude et froide par un tuyau d'arrosage mâle de 19,05 mm (0,75 po).
- 1.1.8 L'équipement doit comporter un système de dosage de fluides intégré à des fins de nettoyage.
- 1.1.9 L'équipement doit être fabriqué en acier inoxydable (grade 304).
- 1.1.10 L'équipement doit être muni d'un écran tactile.
- 1.1.11 L'équipement doit être muni d'un dispositif de chauffage et de ventilation à des fins de séchage.

1.2 Cassette compacte conçue pour l'autoclave

- 1.2.1 L'équipement doit être conçu spécialement pour être utilisé à des fins dentaires ou médicales.
- 1.2.2 Il doit s'agir d'une cassette conçue pour l'autoclave.
- 1.2.3 L'équipement doit être offert au moins en deux tailles. Les dimensions extérieures maximales et les dimensions intérieures minimales de la cassette sont les suivantes :
 - a. 508 mm (longueur) x 419 mm (largeur) x 150 mm (hauteur) [20 po (longueur) x 16,5 po (largeur) x 6 po (hauteur)], 280 mm (longueur) x 180 mm (largeur) x 35 mm (hauteur) [11 po (longueur) x 7 po (largeur) x 1,5 po (hauteur)];
 - b. 600 mm (longueur) x 415 mm (largeur) x 190 mm (hauteur) [23,6 po (longueur) x 16,25 po (largeur) x 7,5 po (hauteur)], 380 mm (longueur) x 180 mm (largeur) x 75 mm (hauteur) [15 po (longueur) x 7 po (largeur) x 3 po (hauteur)].
- 1.2.4 Les autoclaves doivent comporter au moins trois paramètres préprogrammés, soit un pour les instruments non emballés, un pour les instruments emballés et un pour les articles de caoutchouc ou de plastique.
- 1.2.5 L'équipement doit avoir une alimentation électrique de 110-120 V et un courant de 15 A.
- 1.2.6 Les autoclaves doivent atteindre une température minimale de 275 °F ou de 135 °C.

1.3 DISTILLATEUR D'EAU

- 1.3.1 L'équipement doit être en mesure de purifier, par vaporisation ou par condensation, au moins 3,78 litres (1 gallon) d'eau en 4,25 heures.
- 1.3.2 L'équipement doit être portable, c'est-à-dire qu'il ne doit pas peser plus de 4,5 kg (10 lb).
- 1.3.3 L'équipement doit mesurer au plus 40,6 cm (longueur) x 24,5 cm (largeur) x 38,4 cm (hauteur) [16 po (longueur) x 9 5/8 po (largeur) x 15 1/8 po (hauteur)].
- 1.3.4 L'équipement doit être muni d'une bouilloire amovible pour faciliter le nettoyage.

1.4 SYSTÈME D'ENTRETIEN DES PIÈCES À MAIN

- 1.4.1 L'équipement doit être conçu spécialement pour l'entretien de pièces à main dans le domaine dentaire.
- 1.4.2 L'équipement doit permettre d'accueillir les pièces à main suivantes : Kavo, Bien Air, NSK, Palasades.
- 1.4.3 L'équipement doit être en mesure de traiter au moins trois (3) pièces à main simultanément et d'entretenir les mandrins.
- 1.4.4 L'équipement doit être muni d'un coussin d'absorption pour recueillir l'excédent de lubrifiant et pour empêcher celui-ci de coller sur l'équipement.

1.5 NORME D'APPROBATION

- 1.5.1 L'entrepreneur doit garantir que l'équipement porte le sceau de certification UL/CSA. L'entrepreneur ou le fabricant doivent préciser les circonstances particulières ou atténuantes où l'article ne porte pas le sceau de certification UL/CSA. Une preuve du sceau de certification UL/CSA sera requise.

1.6 SURFACES

- 1.6.1 **PEINTURE ET FINITION** : Les surfaces extérieures de l'équipement sans finition pour lequel une surface peinte serait convenable doivent être recouvertes d'une couche de peinture lisse de qualité supérieure résistante aux taches, à l'acide et aux désinfectants utilisés en surface. Le métal exposé sans finition doit être poli et anodisé.

1.7 CONCEPTION ET CONSTRUCTION

- 1.7.1 **ÉTIQUETTES DE MISE EN GARDE** : Des étiquettes de sécurité indiquant une haute tension, des températures élevées, des rayonnements, de l'air ou des fluides à haute pression, des émanations et des gaz nocifs ainsi que des pièces mobiles pouvant mettre l'opérateur ou le patient en danger doivent être apposées sur l'équipement, être très visibles et être rédigées en anglais ou représenter des symboles universels.

1.8 IDENTIFICATION

- 1.8.1 Les plaques, poinçons et gravures sur lesquels sont indiqués le modèle, le numéro de série, l'approbation CSA/UL ainsi que les caractéristiques électriques et mécaniques doivent être faciles d'accès et apposés en tout temps à l'équipement.

1.9 GARANTIE

- 1.9.1 L'équipement fourni par l'entrepreneur doit être garanti contre tout défaut de fabrication ou de fonctionnement pendant une période de garantie d'au moins 12 mois à partir de la date d'installation et de mise à l'essai par le représentant de l'entrepreneur ou un technicien dentaire certifié, ou la pendant la période de garantie du fabricant, selon la

plus longue de ces deux périodes. Il convient de souligner que les articles achetés peuvent demeurer dans un entrepôt pour une période maximale de 8 mois avant d'être installés. La période de garantie ne commencera alors qu'à partir de la date d'installation et de mise à l'essai, et non pendant la période d'entreposage. L'entrepreneur doit remédier à tout défaut éventuel, dans les sept jours ouvrables suivant l'avis du propriétaire, en réglant, en réparant ou en remplaçant le matériel défectueux. Il doit assumer le coût de tout le matériel, du transport de la main-d'œuvre et du service sur place pendant toute la période de garantie.

- 1.9.2 Le cas échéant, l'entrepreneur doit assumer le coût du matériel prêté au propriétaire pendant la période de garantie.

SERVICES

1.10 FOURNITURE DES PIÈCES DE RECHANGE

1.10.1 L'entrepreneur doit assurer la liaison avec les techniciens d'entretien d'équipement dentaire certifiés embauchés à forfait par le MDN et coordonner les questions relatives à la réparation et à l'entretien de l'équipement. Les techniciens peuvent être ou non des distributeurs autorisés des pièces de rechange, d'éléments et d'équipement en général. L'entrepreneur doit fournir les pièces demandées, les éléments de remplacement et les fournitures visant à remplacer celles jugées déficientes ou défectueuses, puis les acheminer au coordonnateur de la clinique dentaire où les pièces sont nécessaires.

1.10.2 L'entrepreneur doit fournir des pièces, des éléments de rechange et des assemblages pendant au moins sept ans après la date du dernier achat.

2.0 MANUELS NÉCESSAIRES

2.1 MANUELS D'UTILISATION

2.1.1 Des manuels d'utilisation, dans les deux langues officielles, doivent être fournis avec chaque partie d'équipement. Les manuels peuvent être sur support papier ou électronique.

2.1.2 Le manuel doit renfermer des instructions concises et comprendre, non exclusivement, les parties suivantes :

- un mode d'emploi étape par étape pour l'utilisation de l'équipement;
- un guide de dépannage;
- des directives pour l'entretien, les réparations mineures et l'ajustement de l'équipement.

2.2 MANUELS D'ENTRETIEN

2.2.1 Un ensemble complet des manuels d'entretien des fabricants comprenant les caractéristiques de chaque pièce d'équipement ainsi que des directives sur leur installation, leur utilisation, leur entretien et leur réparation, et un catalogue complet de l'équipement des fournisseurs dans lequel figurent les prix doivent être acheminés à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale
Service dentaire des Forces canadiennes
Directeur – Services dentaires 4-2 (DSD 4-2)

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-148701/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

STN-3-36043

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn197

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DND

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1745, promenade Alta Vista, salle 251
Ottawa (Ontario) K1A 0K6
À l'attention de Cathy Corney

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8486-148701/A

stn197

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DND

STN-3-36043

Annexe A

Les cliniques énumérées ci-dessous peuvent utiliser la présente convention d'offre à commandes.

Région de l'Atlantique

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Gagetown, poste n° 42760
3GSS
Bâtiment A-47
C.P. 17 000, succursale Forces
Oromocto (Nouveau-Brunswick) E2V 4J5

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Gander, poste n° 42929
Bâtiment 129
C.P. 6000
Gander (Terre-Neuve-et-Labrador) A1V 1X1

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Halifax, poste n° 42838
Bâtiment S80, bâtiment McCallum, 3^e étage
C.P. 99 000, succursale Forces
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5

Détachement de la 1^{re} unité dentaire du NCSM Preserver, poste n° 45438
C.P. 99 000, succursale Forces
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Greenwood, poste n° 42862
C.P. 5000, succursale Main
222, avenue Administrative, bâtiment 266
Greenwood (Nouvelle-Écosse) B0P 1N0

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Shearwater, poste n° 42838
C.P. 5000, succursale Main
12^e Escadre
Shearwater (Nouvelle-Écosse) B0J 3A0

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Goose Bay, poste n° 42506
C.P. 7002, succursale A
Bâtiment 564 Rivers Road
Happy Valley-Goose Bay (Terre-Neuve-et-Labrador) A0P 1S0

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8486-148701/A

stn197

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DND

STN-3-36043

Région du Québec

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Bagotville, poste n° 42919
3e Escadre Bagotville, bâtiment 68
C.P. 5000, succursale Bureau-Chef
Alouette (Québec) G0V 1A0

1 Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Longue-Pointe, poste n° 42925
C.P. 4000, succursale K
6769, rue Notre-Dame Est, bâtiment 7
Montréal (Québec) H1N 3R9

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de St-Jean, poste n° 42781
Megaplex St-Jean
C.P. 100, succursale Bureau-Chef
1, rue Grand-Bernier
Secteur vert, salle N-200
Richelain (Québec) J0J 1R0

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Valcartier, poste n° 42911
Rue des Braves, bâtiment 168
C.P. 1000, succursale Forces
Courcelette (Québec) G0A 4Z0

Unité dentaire de la 5^e Ambulance de campagne de Valcartier, poste n° 76226
Rue des Braves, bâtiment 175
C.P. 1000, succursale Forces
Courcelette (Québec) G0A 4Z0

Région de l'Ontario

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Borden, poste n° 45773
72, chemin El Alamein Ouest, bâtiment 0-114
C.P. 1000, succursale Main
Borden (Ontario) L0M 1C0

École du service dentaire des Forces canadiennes de Borden, poste n° 47191
72, chemin El Alamein Ouest, bâtiment 0-114
C.P. 1000, succursale Main
Borden (Ontario) L0M 1C0

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Kingston, poste n° 66313
1, avenue Entretien, bâtiment 62

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8486-148701/A

stn197

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DND

STN-3-36043

C.P. 17000, succursale Forces

Kingston (Ontario) K7K M7B4

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de North Bay, poste n° 42893

Succursale Main, bâtiment 10

Hornell Heights (Ontario) P0H 1P0

Détachement de la 1^{re} unité dentaire d'Ottawa, poste n° 41832

Quartier général de la Défense nationale

Édifice Major-Général George R. Pearkes

101, promenade du Colonel-By, 5^e étage, CBS

Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Montfort, poste n° 41832

713, chemin Montréal

Ottawa (Ontario) K1K 0T2

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Petawawa, poste n° 41815

250 Somme Road

C.P. 9999, succursale Main

Petawawa (Ontario) K8H 2X3

1^{er} Hôpital canadien de campagne, Petawawa, poste n° 76061

147 Flanders Row, bâtiment BB 104

C.P. 9999, succursale Main

Petawawa (Ontario) K8H 2X3

Région de l'Ontario

Peloton dentaire de la 2^e Ambulance de campagne, Petawawa, poste n° 75524

BFC Petawawa

C.P. 9999, succursale Main

Petawawa (Ontario) K8H 2X3

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Toronto, poste n° 340149

Manège militaire Lcol George Taylor Denison III

1 Yukon Lane

Toronto (Ontario) M3K 0A1

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Trenton, poste n° 42908

50, Yukon

C.P. 1000, succursale Forces

Astra (Ontario) K0K 3W0

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8486-148701/A

stn197

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DND

STN-3-36043

Unité dentaire du Centre d'entraînement de Dwyer Hill, poste n° 41832
8355 Franktown Road
Richmond (Ontario) K0A 2Z0

Détachement de la 1^{re} unité dentaire d'Ottawa, poste n° 41832
Centre de soins de santé (Collège militaire des Forces canadiennes), rez-de-chaussée
1745, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1A 0K6

Région de l'Ouest

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Cold Lake, poste n° 42826
Bâtiment 69 (Canex), C.P. 6550, succursale Forces
Cold Lake (Alberta) T9M 2C6

Détachement de la 1^{re} unité dentaire d'Edmonton, poste n° 42863
C.P. 10500, succursale Forces
Bâtiment 162, 2^e étage
Edmonton (Alberta) T5J 4J5

Peloton dentaire de la 1^{re} Ambulance de campagne d'Edmonton, poste n° 53795
C.P. 10500, succursale Forces
Edmonton (Alberta) T5J 4J5

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Moose Jaw, poste n° 42896
C.P. 5000, succursale Forces, bâtiment 143
Moose Jaw (Saskatchewan) S6H 7Z8

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Shilo, poste n° 42785
Bâtiment L-158 Engineer Rd
C.P. 5000, succursale Main
Shilo (Manitoba) R0K 2A0

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Wainwright, poste n° 340154
Bâtiment 633 GD, succursale Main
Denwood (Alberta) T0B 1B0

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Winnipeg, poste n° 42900
C.P. 17000, succursale Forces
Bâtiment 62

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8486-148701/A

stn197

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DND

STN-3-36043

Winnipeg (Manitoba) R3J 3Y5

Région du Pacifique

Détachement de la 1^{re} unité dentaire de Comox, poste n° 42808

C.P. 1000, succursale Main

Bâtiment 27, Aurora Road

Lazo (Colombie-Britannique) V0R 2K0

Détachement de la 1^{re} unité dentaire d'Esquimalt, poste n° 340151

Bâtiment 97N, Colvill Road

C.P. 17000, succursale Forces

Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2

Détachement de la 1^{re} unité dentaire d'Esquimalt, poste n° 340151

Bâtiment du chantier maritime 109 (D)

C.P. 17000, succursale Forces

Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2

Détachement de la 1^{re} unité dentaire du NCSM Protecteur, poste n° 75966

C.P. 17000, succursale Forces

Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2

Annexe B – Index de conformité

L'entrepreneur doit indiquer si ses produits sont conformes aux exigences, et si oui, de quelle manière. Il doit également inscrire dans les tableaux ci-dessous l'emplacement des caractéristiques suivantes dans ses documents techniques.

1.1 Lave-instruments : petits et grands

Numéro de la caractéristique	Caractéristique	Conforme	Non conforme	Documents justificatifs
1.1.1	L'équipement doit être conçu spécialement pour être utilisé à des fins dentaires ou médicales.			
1.1.2	L'équipement doit être offert en deux tailles, soit un modèle de plancher et un modèle de comptoir.			
1.1.3	Les dimensions extérieures maximales du modèle de plancher sont les suivantes : 600 mm x 850 mm x 600 mm (23,75 po x 33,5 po x 23,75 po).			
1.1.4	Les dimensions extérieures maximales du modèle de comptoir sont les suivantes : 598 mm x 520 mm x 526 mm (23,5 po x 20,5 po x 20,7 po).			
1.1.5	Les deux modèles doivent être en mesure d'accueillir l'équipement actuel du MDN décrit à l'annexe A, soit différents accessoires (paniers et supports), des instruments mobiles et des cassettes IMS Hu-Friedy.			
1.1.6	L'équipement doit avoir une alimentation électrique de 208-240 V et un courant de 15 A.			
1.1.7	L'équipement doit comporter des connexions pour l'alimentation en eau chaude et froide par un tuyau d'arrosage mâle de 19,05 mm (0,75 po).			
1.1.8	L'équipement doit comporter un système de dosage de fluides intégré à des fins de			

	nettoyage.			
1.1.9	L'équipement doit être fabriqué en acier inoxydable (grade 304).			
1.1.10	L'équipement doit être muni d'un écran tactile.			
1.1.11	L'équipement doit être muni d'un dispositif de chauffage et de ventilation à des fins de séchage.			

1.2 Cassettes conçues pour l'autoclave : petites et moyennes

Numéro de la caractéristique	Caractéristique	Conforme	Non conforme	Documents justificatifs
1.2.1	L'équipement doit être conçu spécialement pour être utilisé à des fins dentaires ou médicales.			
1.2.2	Il doit s'agir d'une cassette conçue pour l'autoclave.			
1.2.3	L'équipement doit être offert au moins en deux tailles. Les dimensions extérieures maximales et les dimensions intérieures minimales de la cassette sont les suivantes :			
1.2.3 a	508 mm (longueur) x 419 mm (largeur) x 150 mm (hauteur) [20 po (longueur) x 16,5 po (largeur) x 6 po (hauteur)], 280 mm (longueur) x 180 mm (largeur) x 35 mm (hauteur) [11 po (longueur) x 7 po (largeur) x 1,5 po (hauteur)]			
1.2.3.b	600 mm (longueur) x 415 mm (largeur) x 190 mm (hauteur) [23,6 po (longueur) x 16,25 po (largeur) x 7,5 po (hauteur)], 380 mm (longueur) x 180 mm (largeur) x 75 mm (hauteur) [15 po (longueur) x 7 po (largeur) x 3 po (hauteur)].			
1.2.4	Les autoclaves doivent comporter au moins trois paramètres préprogrammés, soit un pour les instruments non emballés, un pour les instruments emballés et un pour les articles de caoutchouc ou de plastique.			
1.2.5	L'équipement doit avoir une alimentation électrique de 110-120 V et un courant de 15 A.			
1.2.6	Les autoclaves doivent atteindre une température minimale de 275 °F ou de			

	135 °C.			
--	---------	--	--	--

1.3 Distillateur d'eau

Numéro de la caractéristique	Caractéristique	Conforme	Non conforme	Documents justificatifs
1.3.1	L'équipement doit être en mesure de purifier, par vaporisation ou par condensation, au moins 3,78 litres (1 gallon) d'eau en 4,25 heures.			
1.3.2	L'équipement doit être portable, c'est-à-dire qu'il ne doit pas peser plus de 4,5 kg (10 lb).			
1.3.3	L'équipement doit mesurer au plus 40,6 cm (longueur) x 24,5 cm (largeur) x 38,4 cm (hauteur) [16 po (longueur) x 9 5/8 po (largeur) x 15 1/8 po (hauteur)].			
1.3.4	L'équipement doit être muni d'une bouilloire amovible pour faciliter le nettoyage.			

1.4 Système d'entretien des pièces à main

Numéro de la caractéristique	Caractéristique	Conforme	Non conforme	Documents justificatifs
1.4.1	L'équipement doit être conçu spécialement pour l'entretien de pièces à main dans le domaine dentaire.			
1.4.2	Palasades L'équipement doit permettre d'accueillir les pièces à main suivantes : Kavo, Bien Air, NSK, Palasades.			
1.4.3	L'équipement doit être en mesure de traiter au moins trois (3) pièces à main simultanément et d'entretenir les mandrins.			
1.4.4	L'équipement doit être muni d'un coussin d'absorption pour recueillir l'excédent de lubrifiant et pour empêcher celui-ci de coller sur l'équipement.			

1.5 Norme d'approbation

Numéro de la caractéristique	Caractéristique	Conforme	Non conforme	Documents justificatifs
1.5.1	L'entrepreneur doit garantir que l'équipement porte le sceau de certification UL/CSA. L'entrepreneur ou le fabricant doivent préciser les circonstances particulières ou atténuantes où l'article ne porte pas le sceau de			

	certification UL/CSA. Une preuve du sceau de certification UL/CSA sera requise.			
--	---	--	--	--

1.6 Surfaces

Numéro de la caractéristique	Caractéristique	Conforme	Non conforme	Documents justificatifs
1.6.1	PEINTURE ET FINITION : Les surfaces extérieures de l'équipement sans finition pour lequel une surface peinte serait convenable doivent être recouvertes d'une couche de peinture lisse de qualité supérieure résistante aux taches, à l'acide et aux désinfectants utilisés en surface. Le métal exposé sans finition doit être poli et anodisé.			

1.7 Conception et construction

Numéro de la caractéristique	Caractéristique	Conforme	Non conforme	Documents justificatifs
1.7.1	ÉTIQUETTES DE MISE EN GARDE : Des étiquettes de sécurité indiquant une haute tension, des températures élevées, des rayonnements, de l'air ou des fluides à haute pression, des émanations et des gaz nocifs ainsi que des pièces mobiles pouvant mettre l'opérateur ou le patient en danger doivent être apposées sur l'équipement, être très visibles et être rédigées en anglais ou représenter des symboles universels.			

1.8 Identification

Numéro de la caractéristique	Caractéristique	Conforme	Non conforme	Documents justificatifs
1.8.1	Les plaques, poinçons et gravures sur lesquels sont indiqués le modèle, le numéro de série, l'approbation CSA/UL ainsi que les caractéristiques électriques et mécaniques doivent être faciles d'accès et apposés en tout temps à l'équipement.			

Annexe « B »
BASE DE PAIEMENT

Instructions sur l'établissement des prix

1. Années visées par l'offre à commandes

1. Première année : de la date d'attribution du contrat au 31 août 2015
2. Deuxième année : du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016
3. Troisième année : du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017
4. Quatrième année : du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018
5. Cinquième année : du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

2. Régions visées par la présente offre à commandes

Région de l'Atlantique
Région du Québec
Région de l'Ontario
Région de l'Ouest
Région du Pacifique

3. Pour qu'une soumission soit déclarée recevable, elle doit préciser le prix de chaque article pour chaque région et pour chaque année du besoin.

4. L'établissement du prix **doit** être effectué au moyen de l'annexe B, soit un chiffrier Excel qu'il est possible d'obtenir auprès du responsable de l'offre à commandes, sur demande.

5. Les soumissionnaires **doivent** présenter une version papier de leur chiffrier Excel avec leur soumission. Les soumissionnaires peuvent être invités à soumettre une version électronique de ce chiffrier pendant l'évaluation des soumissions. Les soumissions qui ne sont pas accompagnées d'une version papier du chiffrier seront déclarées irrecevables.

6. Les soumissionnaires **doivent** préciser la marque et le modèle des produits qu'ils offrent dans le chiffrier Excel obtenu auprès du responsable de l'offre à commandes.

7. Tous les prix/tarifs n'incluent pas la TPS/TVH, destination FAB.

8. Les quantités estimatives sont données à des *fins d'évaluation seulement*.

Consulter également l'annexe C, Base de Paiement, qui est accessible sur demande auprès du responsable de l'offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8486-148701/A

stn197

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DND

STN-3-36043

Annexe C
Rapport d'utilisation de l'offre à commandes

Faire parvenir à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Télécopieur: 306-975-5397

Courriel: WST-PA-SK@tpsgc-pwgsc.gc.ca et Judy.Holt@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

Premier trimestre: du 1^{er} avril au 30 juin.

Deuxième trimestre: du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Troisième trimestre: du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Quatrième trimestre: du 1^{er} janvier au 31 mars.

RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU
ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

FOURNISSEUR:

N° DE L'OFFRE À COMMANDES

MINISTÈRE OU ORGANISME:

Période de référence

Élément n°	Description de la commande	Valeur de la commande	TPS/TVH
A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:			
B) Commandes totales accumulées à ce jour:			
(A+B) Commandes totales accumulées:			

AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période []

PRÉSENTÉ PAR:

Nom:

Numéro de téléphone:

SIGNATURE: _____ DATE: _____